Image not found or type unknown

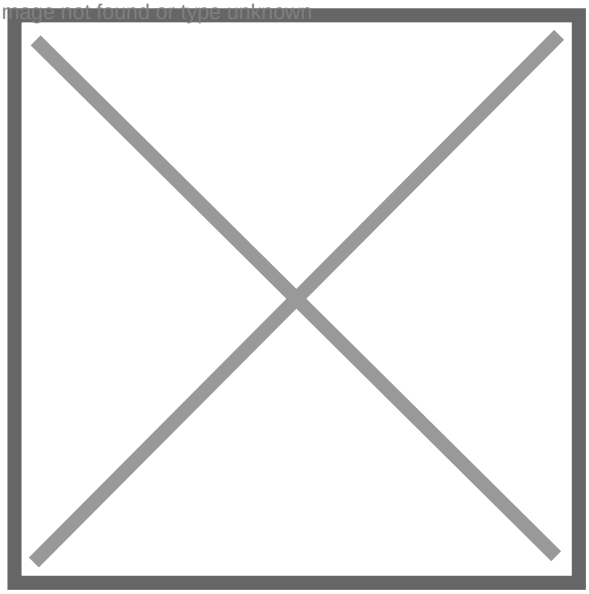

Congés parental: Congés payés perdus? Démission possible?

Par **atais**, le **29/07/2013** à **21:31**

Bonsoir,

Je suis actuellement en congés parental pour mon deuxième enfant et je me pose quelques questions concernant mes droits sur les congés payés que j'ai pu cumuler et ceux non soldés. Alors voilà, je disposais d'un solde de congés payés de 12 jours pour l'an dernier, sans compter ceux que j'ai cumulé l'année dernière, soit 25 jours. J'ai du être arrétée durant ma grossesse le 29 octobre 2012, et ce, jusqu'au début de mon congés maternité, le 1 février 2013. J'ai pris mon congés parental juste aprés mon congés maternité, soit le 24 mai 2013. J'ai lu sur d'autres forums (assez anciens) que les CP non pris avant le congés parental étaient perdus, et que lors de notre retour au poste, il fallait tout recommencer à zéro. J'aimerai donc savoir comment cela se passe dans mon cas, car je n'ai pas pu, en raison des mes arrêts maladie durant la grossesse, solder mes CP, ce qui était pourtant prévu. Sont - ils donc perdus? ainsi que les 25 jours cumulés l'an dernier?
Mon employeur avait parlé d'un éventuel paiement de mes CP, mais il s'est rétracté sur ce point....

Enfin, mon employeur a déménagé durant mon congés maternité. Mon temps de trajet sera triplé lors de ma reprise (1h/aller sans compter les bouchons contre 20 min sur ancien site). Je voudrais savoir si il est possible pour moi de démissionner maintenant sans perdre le complément libre choix d'activité, versé par la caf, pour mon congés parental et quelles seront mes obligations sur le préavis de départ.

Je vous remercie vivement pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés